



FORMATION

Produits biocides: quelle réglementation en UE ?
Quels sont les produits frontière ?

Les jeudi 05 et vendredi 06 novembre 2026 (9h00 - 12h30)



Cette formation permet de se former ou valider ses acquis dans le domaine des produits biocides et d'y voir plus clair sur les produits dits frontières. Vous y trouverez les informations nécessaires pour mieux appréhender les contraintes mais aussi les opportunités pour mettre sur le marché un produit biocide conforme à la réglementation.

Lieu	À distance
Date	Les 05 et 06 novembre 2026
Heure	De 9h00 à 12h30
Animatrice	Céline Pozza: Chargée d'Affaires Scientifiques et Réglementaires - Toxicologie, Médicaments, Biocides, Annexes III plantes
Prix / Participant	805€HT soit 966€TTC

OBJECTIFS

- Maîtriser la réglementation dont les procédures de mise sur le marché
- Savoir positionner son produit vis-à-vis de cette réglementation
- Connaître ses obligations en matière d'étiquetage
- Questions/Réponses - Echanges sur le sujet

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne impliquée dans le processus de développement et/ou de commercialisation de produits biocides (DG, chef de projet, services réglementaire, R&D ou marketing).

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis particuliers. Les bases de la réglementation et la définition d'un produit biocide sont reprises en début de formation.

INSCRIPTION

Bulletin d'inscription à renvoyer à
contact@pharmanager-development.com

PROGRAMME DE LA FORMATION

👉 Connexion des participants

👉 Présentations et tour de table des attentes/objectifs individuels

I- Point réglementaire

- Le Règlement 528/2012
- Définitions
- Les différentes procédures

II- Les produits frontières (Dispositifs médicaux, Détergents, Médicaments humains/vétérinaires et Cosmétiques)

- Définitions respectives, mise en avant des critères décisifs
- Identifier le bon statut
- Cas des articles traités biocides

III- La mise sur le marché d'un produit biocide (focus France)

- L'approbation des substances actives
- Les différentes procédures de mise sur le marché d'un produit biocide : les AMMs et la phase transitoire
- L'article 95 et ses conséquences

=> Quiz, exercices : quelle procédure pour mon produit ?

IV- Les règles d'étiquetage

- Mentions obligatoires Biocide: AMM et phase transitoire
- Mentions interdites et Publicité
- Mentions obligatoires d'autres réglementations
- Point sur les revendications d'efficacité biocide

V- Les points à retenir



FORMATION

Produits biocides: quelle réglementation en UE ?
Quels sont les produits frontière ?

Les jeudi 05 et vendredi 06 novembre 2026 (9h00 - 12h30)



MOYENS PÉDAGOGIQUES , MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

La formation se fera par l'outil de visioconférence Teams (un lien sera envoyé aux participants avant la formation pour y accéder). Le support de formation (Powerpoint) sera présenté en alternant exposés et discussions avec les formateurs. **Remise d'une documentation pédagogique en version électronique.**

Si une adaptation particulière de la formation est nécessaire, liée notamment à une situation particulière de handicap, n'hésitez pas à nous en faire part. Avant de vous inscrire, assurez-vous d'avoir pris connaissance des prérequis de la formation et valider que les objectifs sont en adéquation avec les attentes. N'hésitez pas à nous faire part de vos attentes en amont de la formation si nécessaire.

IMPORTANT : Nos formations sont éligibles à la prise en charge par un OPCO (Opérateur de Compétence). Cependant la facture sera établie et due par la société participante, en amont de la réalisation de la formation. Pour vos demandes de prises en charge par votre Opérateur de Compétences (OPCO) Pharmanager Development possède un n° de déclaration d'activité : 5249 03216 49.

Pharmanager Development se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'inscriptions insuffisantes. En cas d'annulation, Pharmanager Development préviendra les participants au minimum 5 jours ouvrés avant la date prévue de la formation.

Nom de la société : _____

Nom du signataire : _____

N° TVA Intracommunautaire : _____

Responsable Formation de la société (e-mail obligatoire) : _____

(A défaut : Personne signataire de la convention de formation)

PARTICIPANTS

NOM :

PRÉNOM :

Fonction :

e-mail :

NOM :

PRÉNOM :

Fonction :

e-mail :

NOM :

PRÉNOM :

Fonction :

e-mail :

Attentes et objectifs individuels :

TOTAL : € HT

NOM ET ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ À FACTURER :

Bon de commande à joindre au bulletin.

Date :

Signature :